Instruction.-Le programme d'instruction émane du quartier général de l'Armée. L'officier général commandant de chaque Région met le programme à exécution dans sa Région, à l'exception de l'instruction donnée aux écoles de l'Armée et des corps, qui relève directement du quartier général. Les dépôts régimentaires, les unités et les écoles de corps ont dirigé l'instruction élémentaire de 6,540 recrues et l'instruction de corps des officiers et des hommes de troupe de l'Armée régulière. En 1956, 7,940 militaires ont suivi les instructions des écoles. Des examens d'aptitudes comprenant des épreuves écrites et pratiques ont été tenus en vue de permettre aux officiers de l'Armée régulière et de la Milice d'acquérir les qualités requises pour passer capitaine ou major; 61 candidats ont réussi les examens d'admission au Collège d'état-major de l'Armée canadienne et 12 ont fait de même pour le Royal Military College of Science. Au cours des mois d'hiver, tous les officiers des forces régulières ont pu suivre un cours en vue de parfaire leurs connaissances professionnelles. Des examens ont été tenus relativement au cours d'étatmajor de la Milice afin de permettre aux officiers de la Milice d'acquérir les aptitudes requises pour pouvoir remplir les fonctions de capitaine et de major au quartier général d'une Région ou dans un état-major. Des cours de compétence pour les sous-officiers junior ont été organisés sous la direction des commandants de Région. Les écoles de corps ont organisé des cours à l'intention des sous-officiers d'expérience, en conformité des normes d'instruction.

Les Régions et le quartier général de l'Armée ont offert des cours de français et d'anglais que les militaires de tous grades ont pu suivre. L'École d'instruction de l'Armée canadienne a organisé des cours de français d'une durée de six mois, à l'intention des officiers et des sous-officiers qui étaient instructeurs. Certains soldats qui semblaient réunir les aptitudes requises des sous-officiers ont également reçu un cours d'anglais.

Des officiers des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Australie, du Pakistan, de l'Inde, de la Norvège, de la France et de l'Italie ont suivi des cours aux centres d'instruction de l'Armée canadienne.

L'instruction spécialisée se donne dans les écoles de corps et les unités. Lorsque la chose est possible, on se sert des écoles civiles pour compléter l'instruction donnée dans les établissements militaires. Les cours y sont donnés en conformité des normes d'instruction appropriées de chaque spécialité. L'Armée crée de nouvelles spécialités lorsque l'évolution des techniques l'exige. Étant donné qu'elle a decidé de se servir de certains avions, l'Armée a pris en considération certaines spécialités relatives à l'entretien et à la réparation des avions.

Le programme de formation des apprentis a été mis en œuvre en janvier 1953 en vue de former des soldats-spécialistes et de leur donner la formation scolaire requise pour devenir sous-officiers d'expérience. Les conditions d'admission sont sévères, étant donné que les candidats doivent assimiler l'instruction scolaire et spécialisée et cultiver les qualités de chef qui sont essentielles aux sous-officiers. En 1956, 486 autres apprentis ont été acceptés: 39 instructeurs civils étaient chargés de l'instruction scolaire de quelque 700 apprentis. Les crédits sont accordés par les autorités du ministère de l'Instruction publique de la province où les cours sont tenus. Les apprentis suivent les cours de l'une des spécialités suivantes: commis, cuisiniers, charpentiers, électriciens, sans-filistes, préposés aux radars, techniciens d'appareils radiophoniques, magasiniers, mécaniciens de canons, mécaniciens de véhicules et armuriers. Le programme d'instruction est bien équilibré afin de stimuler l'intérêt des apprentis. L'entraînement militaire, la formation spécialisée, l'instruction scolaire et les loisirs forment un ensemble bien agencé. Les apprentis ont leur propre mess, leur propre cantine et leur propre dortoir.

L'entraînement des troupes mobiles de choc s'est poursuivi pendant toute l'année 1956. Chaque unité a exécuté son instruction relative aux opérations aéroportées en même temps que son instruction d'unité. Pendant l'hiver, certaines unités ont participé à des exercices par temps froid. Les cours de parachutage et de ravitaillement aérien ont été donnés au centre d'instruction interarmes, à Rivers (Man.), et les cours sur les opérations dans l'Arctique, à Fort-Churchill (Man.).